

## **Séance du 26 janvier 2017**

*L'an deux mille dix-sept, le vingt-six janvier à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Patrice MOUSEL, Maire.*

*Présents : tous les membres en exercice, à l'exception de :*

*Mmes DOBIGNY M. DOUSSAINT N. et M. GAIDOZ H. Absents excusés ayant donné respectivement procuration à Ms LIESCH J-M et RICHARD D. et M. MOUSEL P.*

*Mmes CHARBEAUX A. et MASCRET N. absentes excusées sans procuration.*

**M. HAUTAVOINE G. a été élu secrétaire de séance.**

*Le maire ouvre la séance et entame l'ordre du jour :*

### **Approbation de la séance du 21 décembre 2016**

*17 pour*

*L'assemblée approuve la séance du 21 décembre 2016 à l'unanimité des présents.*

**N° 01-2017**

### **Accord de principe pour un échange foncier avec le Foyer Rémois**

*17 pour*

*Par délibération en date du 7 juillet 2016, le Conseil Municipal a accepté le principe d'échange foncier entre la Commune de Warmeriville et Le Foyer Rémois.*

*Dans la poursuite des échanges sur ce dossier, la collectivité a sollicité l'intervention de la SCP Dupont, Rémy, Miramon aux fins de la réalisation du document d'arpentage et du modificatif du parcellaire cadastral sur les parcelles propriété de la commune.*

*Concernant la Commune de Warmeriville, les parcelles objet de l'échange sont désignées comme suit :*

- Parcelle AB n° 572 d'une contenance de 192 m<sup>2</sup>*
- Parcelle AB n° 573 d'une contenance de 112 m<sup>2</sup>*
- Parcelle AB n° 574 d'une contenance de 21 m<sup>2</sup>*
- Parcelle AB n° 577 d'une contenance de 192 m<sup>2</sup>*
- Parcelle AB n° 578 d'une contenance de 283 m<sup>2</sup>*
- Parcelle AB n° 579 d'une contenance de 502 m<sup>2</sup>*
- Parcelle AB n° 580 d'une contenance de 327 m<sup>2</sup>*

**Soit un total de 1 629 m<sup>2</sup>**

*Etant ici précisé que ces parcelles sont issues de la division des parcelles AB 387, 388 et 390.*

**Ces parcelles ont vocation à être cédées par le Foyer Rémois en 4 lots après viabilisation à réaliser par la commune après régularisation de l'échange par acte notarié.**

Par avis rendu le 15 décembre 2016, les services des Domaines ont estimé les parcelles **AB 387, 388 et 390 pour 1 911 m<sup>2</sup> à la valeur de 293.000 euros**. En conséquence, la valeur des biens objets de la cession soit **1 629 m<sup>2</sup>** est estimée en proposition à la valeur de **249 763 euros**.

En échange de ces parcelles, Le Foyer Rémois cédera à la Commune de Warmeriville, les parcelles cadastrées **AB 381, 384, 385, 464, 514 et 515** pour une superficie totale de **7 970 m<sup>2</sup>**.

Par avis rendu le 14 août 2015, les services des Domaines ont estimé les parcelles **AB 381, 384, 385, 464, 514 et 515** pour **7 970 m<sup>2</sup>** à la valeur de **199 250 euros**.

En considération de l'intérêt pour la commune de Warmeriville de se voir céder le foncier propriété du Foyer Rémois pour la réalisation d'un parc communal et au regard de la différence de superficie des parcelles échangées en faveur de la Commune (**1 629 m<sup>2</sup> contre 7 970 m<sup>2</sup>**), il est proposé de retenir la valeur de **199 250 euros** pour chaque lot échangé de telle sorte qu'il soit constaté une absence de soulte à la charge de l'une ou l'autre des coéchangistes.

Après délibération, l'assemblée décide :

- D'accepter cet échange de parcelles entre la commune de Warmeriville et Le Foyer Rémois dans les conditions énoncées ci-dessus.
- D'accepter un échange sans soulte en raison des motivations énoncées ci-dessus,
- De prendre en charge les frais correspondant à ces formalités en ce compris les frais notariés liés au présent échange.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte authentique d'échange en l'Office Notarial de Witry-les-Reims, 2 avenue de Rethel, suivant acte à recevoir par Me CAILTEAUX.

**N° 02-2017**

**Demande subvention pour :**

**Un parcours d'orientation à but pédagogique qui sera installé dans le parc HARMEL**

**Auprès du Conseil Départemental de la Marne**  
**Et Jeunesse et Sports**

**17 pour**

Monsieur le maire présente à l'assemblée les devis relatifs à la pose de matériels destinés au parc paysager HARMEL en cours d'aménagement. Soit :

**1 parcours pédagogique** destiné aux scolaires sur la demande présentée par les enseignants de l'école « La Doline » ; comprenant :

- une carte d'initiation course d'orientation
- 35 bornes parc chêne 10 et leur installation,
- une chasse au trésor « 3 KLEOS » pour enfants à partir de 2 ans jusqu'à 6 ans,
- panneau de présentation,
- Malette pédagogique pour écoles maternelles,
- Malette pédagogique pour écoles élémentaires,
- Parcours d'orientation individuel/famille.



*De plus, les membres de l'assemblée ont reçu chacun une enveloppe dans laquelle se trouvait un courrier listant l'ensemble des revendications d'un collectif de Défense des Riverains du Mont des Quatre Faux.*

*Ce collectif étant contre ce projet, il argumente un grand nombre d'inconvénients et invoque le recours au principe de précaution.*

*Après délibération, l'assemblée émet :*

***Un avis réservé pour 7 voix.***

***Un avis opposé pour 9 voix.***

***Un avis favorable pour une voix.***

*Celle-ci motive sa décision pour les raisons suivantes :*

*Aucun intérêt économique pour les communes,*

*Pollution visuelle,*

*Perturbation des axes migratoires,*

*En conséquence, face aux dangers pour la santé humaine, animale et végétale ainsi que pour la protection de l'environnement, l'assemblée invoque le recours au principe de précaution.*

***N° 04-2017***

### ***Acquisition de deux parcelles rue Ste Marguerite : ZO 190 et 193***

***17 pour***

*Monsieur le maire expose à l'assemblée :*

*Rue Sainte Marguerite à l'occasion de la création d'un petit lotissement privé appartenant aux consorts GAIDOZ, deux petites parcelles ont été bornées car elles renferment des équipements publics (3 bouches à clé et un regard d'eau potable). Il s'agit des parcelles : ZO 190 et ZO 193.*

*A ce jour, ces parcelles appartiennent à des personnes privées : (Mme Dominique JUHENTET, Mme Pascale GAIDOZ et M. Daniel GAIDOZ). Il est donc souhaitable qu'elles deviennent la propriété de la collectivité en raison de leur destination et des équipements qu'elles renferment.*

*Après délibération, l'assemblée décide :*

- ***de régulariser cette situation et accepte d'acquérir ces biens :***

***ZO 190 et ZO 193 pour un Euro symbolique chaque parcelle.***

- ***De prendre en charge les frais correspondants,***
- ***d'autoriser le maire et de lui donner pouvoir pour la signature des actes relatifs à cette cession.***

***N° 05-2016***

**Pouvoir au 1<sup>er</sup> adjoint pour signature acte de vente et acte de dépôts de pièces relatives aux parcelles du lotissement « Les Remparts »**

**17 pour**

Monsieur le maire expose à l'assemblée qu'il est souhaitable de donner pouvoir au 1<sup>er</sup> adjoint : M. LIESCH Jean-Michel.

Ceci, afin que ce dernier le remplace à effet de signer tout acte de vente mais également l'acte de dépôt de pièces (qui sera régularisé le 6/2/2017) concernant le lotissement « Les Remparts ».

Après délibération, l'assemblée décide :

- de donner pouvoir à M. LIESCH J-M, 1<sup>er</sup> adjoint,
- à effet de signer tout acte de vente mais également l'acte de dépôt de pièces du lotissement « Les Remparts »
- auprès de l'étude de Me JACQUES à ASFELD 08190 – Rue Chantereine,
- en cas d'empêchement de M. MOUSEL Patrice, maire.

**N° 06-2017**

**Autorisation donnée au maire de signer une convention pour mise à disposition d'un service commun pour instruction des A.D.S.**

**17 pour**

Le maire expose à l'assemblée qu'en raison du transfert de la compétence urbanisme auprès du Grand Reims, la collectivité de Warmeriville doit passer une convention de mise à disposition du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

Et autoriser le représentant de la collectivité à signer cette convention.

Après délibération, l'assemblée décide :

De confier l'instruction des actes d'urbanisme au service commun du Grand Reims  
et

Autorise son maire à signer la convention relative à cet objet.

**N° 07-2017**

**Octroi d'une gratification à une stagiaire : Océane RICHARD**

**17 pour**

Le maire expose à l'assemblée qu'une jeune lycéenne a intégré le service administratif de la commune durant trois semaines pour un stage de formation dans le cadre de ses études.

Elle est scolarisée dans un Etablissement Rémois « Lycée St Michel » en classe de seconde PGAA Bac Pro - Gestion- Administration.

Afin de la remercier pour son dévouement et l'intérêt qu'elle a porté aux différentes tâches

auxquelles elle a participé, le maire propose de lui accorder une gratification. Il propose la somme de 150 €.

**Après délibération, l'assemblée décide d'accorder à cette élève (Océane RICHARD) une somme forfaitaire de 150 € en reconnaissance de son dévouement lors des activités auxquelles elle a participé au sein du service administratif communal.**

\*\*\*\*\*

**Informations diverses :**

- Le maire porte à la connaissance de l'assemblée :

**Informations diverses :**

- Le maire informe l'assemblée de la modification des statuts du SIEM. Les nouveaux statuts ainsi que le rapport d'orientation budgétaire pour l'année 2017 sont disponibles pour consultation en mairie.
- Nécessité de remplacer la pointeuse qui ne fonctionne plus par une nouvelle unité d'un coût de 1 962 E TTC.
- Monsieur le maire signale que le recensement de mars 2014 indique une population de 2 361 habitants. Alors que la liste électorale de Warmeriville comporte fin 2016, 1786 inscrits.
- Monsieur GRIFFON P. signale que le site de Warmeriville a reçu 18 000 visites en 2016 avec un pic avant le 14 juillet. La majorité des visites concerne notamment les horaires de déchetterie.
- Monsieur le maire annonce que, suite au legs de Monsieur Julien BORGNET, la mairie a fait réaliser une pierre tombale au nom de son bienfaiteur pour un montant de 800 Euros TTC.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 H 03.

**Suivent les signatures :**

MOUSEL Patrice :

LIESCH Jean-Michel :

DOUSSAINT Nadia :  
Absente excusée, procuration à M. RICHARD D.

GRIFFON Pol :

DOBIGNY Myriam :  
Absente excusée, procuration à M.LIESCH J-M

RICHARD Daniel :

POINSOT Jean-Marie :

CAILLOT Jeanne :

*DESÉNÉPART Agnès :*

*SOSNOWSKI Richard :*

*GAIDOZ Hervé :*  
*Absente excusée, procuration à M. MOUSEL P.*

*CHARBEAUX Armelle :*  
*Absente excusée sans procuration*

*MASCRET Nathalie :*  
*Absente sans procuration*

*GUARDABASSI Carole :*

*MASSICOT Fabien :*

*HAUTAVOINE Gérard :*

*POCQUET Anne-Marie :*

*LOURDAULT Marc,*

*LEROY Herbert :*